Note sur les redevances d'usage de l'eau et sur la réalisation du programme pluriannuel d'intervention du bassin Réunion
– Exercice 2022 -

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales prévoit que le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Il y joint la note établie par l'Office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation du programme pluriannuel d'intervention du bassin.

1. Le programme pluriannuel d'intervention est principalement financé par les usagers.

Sur proposition du Comité de l'eau et de la biodiversité, l'Office de l'eau Réunion mutualise et perçoit auprès des personnes publiques ou privées des redevances pour prélèvement sur la ressource en eau, pour pollution de l'eau, pour modernisation des réseaux de collecte, pour pollutions diffuses et pour protection du milieu aquatique.

Les ressources financières de l'Office de l'eau Réunion sont très majoritairement constituées des redevances d'usage de l'eau.

1.1 Les redevances sur l'eau, principale ressource financière de l'Office.

Les redevances pour préserver l'eau constituent la recette principale de l'Office de l'eau et lui permettent d'assurer ses missions dont l'objectif majeur est la gestion durable et solidaire de la ressource en eau.

L'ensemble des redevances appliquées dans le bassin, rattachées à l'exercice 2021 et perçues en 2021-2022, produit 11 868 847,68 euros. La redevance pour pollution d'origine domestique constitue les **deux tiers** des recettes.

Redevance	Recettes 2021	
Elevage	7 182,88 €	0,06%
Protection des milieux aquatiques	10 976,20 €	0,09%
Modernisation des réseaux de collecte non domestique	55 456,15 €	0,47%
Pollution non domestique	338 079,88 €	2,85%
Pollutions diffuses	577 888,92 €	4,87%
Modernisation des réseaux de collecte domestique	1 404 421,25 €	11,83%
Prélèvement sur la ressource en eau pour tout usage	1 412 327,81 €	11,90%
Pollution de l'eau d'origine domestique	8 062 514,59 €	67,93%
Total général	**11 868 847,68 €**	**100,00%**

1.2 Des recettes de redevances principalement issues du prix de l'eau.

Les recettes de redevances sont recouvrées essentiellement sur la facture d'eau des ménages.

Sur les 11,9 millions d'euros de redevances, rattachées à l'exercice 2021 et perçues par l'Office de l'eau en 2021-2022, 10,6 millions d'euros proviennent directement de la facture d'eau et des abonnées des services publics d'eau et d'assainissement.

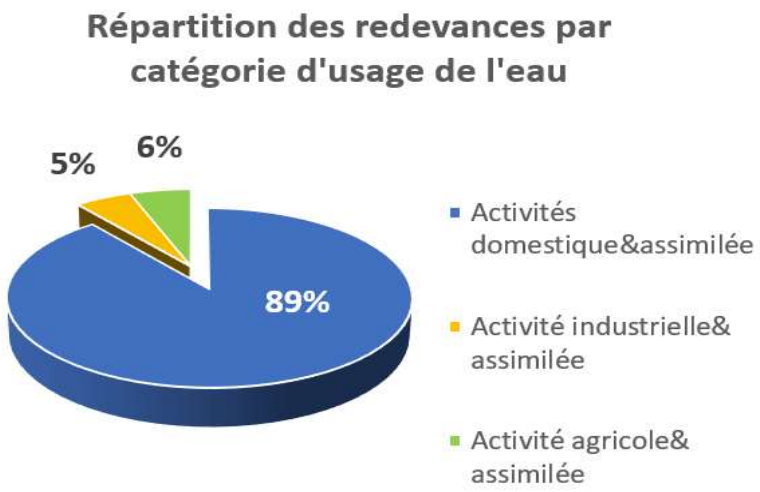

Depuis le 1er janvier 2011, trois catégories de redevances apparaissent sur les factures d'eau des usagers.

Dans la rubrique « distribution de l'eau », la **« redevance pour prélèvement sur la ressource en eau »** est due par l'exploitant du service, qu'il soit délégué ou en régie, bénéficiant de l'autorisation de prélever l'eau dans le milieu naturel, au taux de 0,0075 €/m3 depuis le 1er janvier 2015.

Sur les 215 millions de m3 d'eau déclarés en prélèvement dans le milieu naturel en 2021, 150,9 millions de m3 d'eau sont destinés à un usage d'eau potable. La contribution au produit total de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau s'établit à plus de 81%.

D'un point de vue financier, la recette globale de cette redevance reste stable par rapport à l'exercice précédent.

Usage	Taux €/m3	Volume prélevé (m3)		Recette	
		2020	2021	2020	2021
Adduction Eau Potable	0,0075 €	152 735 869	150 932 265	1 145 519,02 €	1 147 494,18 €
Irrigation	0,001 €	52 851 600	52 309 690	52 851,60 €	52 309,69 €
Industriel	0,02 €	10 574 822	10 626 197	211 496,44 €	212 523,94 €
Autres usages	-	3 559 772	1 098 840	- €	- €
Total		**219 722 063**	**214 966 992**	**1 409 867,06 €**	**1 412 327,81 €**

Dans la rubrique « Organismes publics », la « **redevance pour pollution de l'eau »** est due par les usagers du service d'eau potable, au taux de 0,11 €/m³ d'eau consommée depuis le 1er janvier 2015.

Enfin, la « **redevance pour modernisation des réseaux de collecte »** est due par les usagers du service d'eau potable qui sont raccordés ou raccordables au réseau d'assainissement collectif, au taux fixé à 0,04 €/m³ d'eau consommée depuis le 1er janvier 2015.

Recouvrés en 2022, les montants de ces redevances sont respectivement de 8 105 762,61 € et 1 409 683,16 € pour 2021.

La rémunération de l'opérateur pour le recouvrement de ces deux redevances est liée au nombre de factures émises par les services d'eau : elle représente environ 360 000,00 €, soit 4% des montants encaissés.

Année	Redevance	Pollution de l'eau d'origine domestique	Modernisation de réseaux de collecte	Total
2020	Montants facturés	7 719 473,19 €	1 304 296,60 €	9 023 769,79 €
	Montants total encaissé	7 435 263,31 €	1 290 881,87 €	8 726 145,18 €
	Taux d'encaissement	96,32%	98,97%	96,70%
2021	Montants facturés	8 105 762,61 €	1 409 683,16 €	9 515 445,77 €
	Montants total encaissé	8 062 514,59 €	1 404 421,25 €	9 466 935,84 €
	Taux d'encaissement	99%	100%	99%

1.3 La tarification des services publics d'eau et d'assainissement collectif au 1er janvier 2022.

Au 1er janvier 2022, le prix moyen de l'eau s'établit à 2,49 € TTC/m^3 pour un volume annuel de 120 m^3 à La Réunion. Il était de 2,44 € TTC/ m^3 en 2021.

L'abonné aux services d'eau et d'assainissement paie en moyenne 2,49 € TTC/m^3 d'eau consommé pour 2022.

L'abonné en zone d'assainissement non collectif paie en moyenne 1,27 € TTC/m^3 d'eau consommé pour 2022.

Sur la base de la consommation moyenne annuelle, de 182 mètres cubes par abonné, le prix moyen de l'eau s'établit à 2,38 € TTC/m^3 pour l'ensemble des communes.

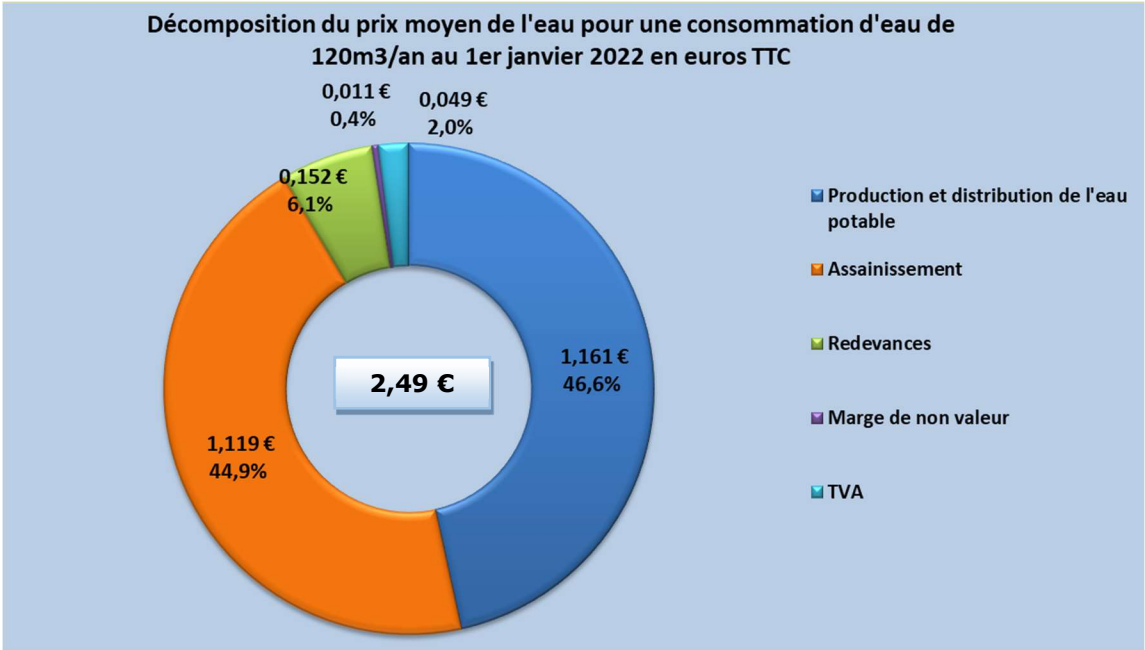

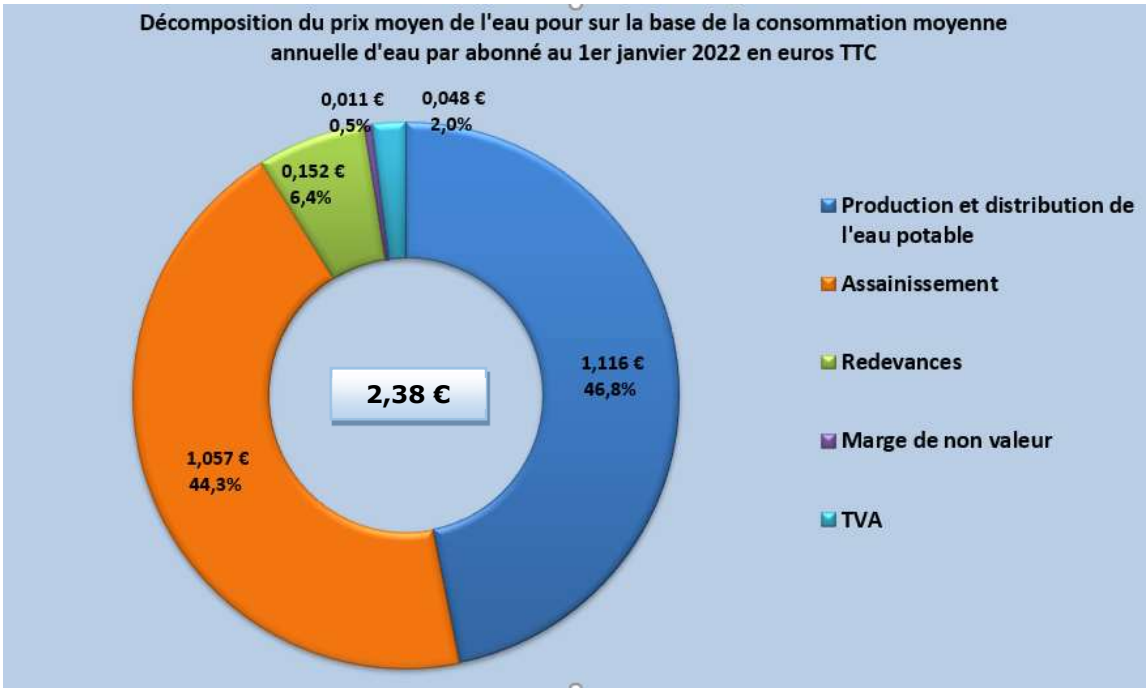

Au 1er janvier 2022, le montant de la facture de l'abonné aux services publics d'eau potable et d'assainissement collectif s'établit à 298 € pour une consommation d'eau de 120 m^3/an.

La part des redevances mutualisées par l'Office de l'eau dans le prix moyen de l'eau est de 6,3 %. Elle représente entre 4,8 % (commune de Saint-Benoît) et 9,3 % (commune de Sainte-Rose) du prix de l'eau.

Corollairement à la baisse de la redevance pour prélèvement d'eau intervenue au 1er janvier 2015, le poids correspondant à la marge de non-valeur inhérente à cette redevance est passé de 2,4 % du prix moyen de l'eau au 1er janvier 2014 à 0,4 % de ce même prix au 1er janvier 2022. La marge de non-valeur constitue un marqueur de l'efficience du service public de l'eau. Elle est désormais minimisée dans la quasi-totalité des communes.

Un ménage consommant 120 m^3 d'eau par an et raccordé au réseau d'assainissement collectif dépense en moyenne **19 euros par an** pour le paiement des redevances d'usage de l'eau.

Un ménage consommant 120 m3 d'eau par an et vivant en zone d'assainissement non collectif dépense, pour sa part, en moyenne **14 euros par an** pour le paiement des redevances d'usage de l'eau.

Sur la base de la consommation moyenne annuelle d'eau de 182 mètres cubes par abonné, la facture d'un abonné à l'eau potable raccordé au réseau d'assainissement collectif à la Réunion s'établit à **437 € TTC par an dont 28 euros** pour le paiement des redevances d'usage de l'eau.

L'abonné en zone d'assainissement non collectif dépense lui en moyenne **228 € pour la fourniture d'eau potable dont 21 euros pour le paiement des redevances d'usage de l'eau.**

L'ensemble de ces redevances est destiné à financer le Programme pluriannuel d'intervention du bassin Réunion.

2. Un nouveau cycle de programmation a démarré en 2022.

L'exercice 2022 marque la première année de la mise en œuvre du 4ème programme pluriannuel d'intervention du bassin Réunion porté par l'Office de l'eau Réunion.

2.1 Agilité du programme pluriannuel d'intervention du bassin.

Etablie initialement à 77,5 millions d'euros, l'enveloppe globale du programme pluriannuel d'intervention 2022-2027 évolue à **79,3 millions d'euros** suite à une dynamique de clôture des opérations subventionnées des cycles antérieurs.

33 millions d'euros contribuent à la gouvernance de la gestion de l'eau, l'observation de la ressource en eau et de la biodiversité aquatique, la diffusion et la vulgarisation de la connaissance auprès des Réunionnais.

Suite au solde récupéré des programmations antérieurs, l'enveloppe des aides financières du programme d'intervention 2022-2027 est augmentée à **46,3 millions d'euros,** destinés à accompagner financièrement les porteurs de projets pour (1) caractériser le fonctionnement des écosystèmes aquatiques et littoraux, (2) gérer les ressources en eau et en optimiser la préservation, (3) développer les usages durables de l'eau et (4) traiter les eaux usées et les effluents.

Programme pluriannuel d'intervention du bassin 2022 - 2027 (million d'euros)	79,3	**79,3**
Activités menées en (co)maîtrise d'ouvrage par l'Office de l'eau Réunion		***33,0***
Moderniser le fonctionnement des services de l'Office de l'eau	10,8	
Faciliter la gouvernance de l'eau et la mise en œuvre des programmations	4,4	
Conscientiser aux enjeux de l'eau	5,8	
Observer et comprendre les masses d'eau et les milieux aquatiques	7,1	
Appuyer le développement durable des services publics d'eau	4,9	
Aides financières du PPI 2022-2027		***46,3***
Caractériser le fonctionnement des écosystèmes aquatiques et littoraux, et en préserver la biodiversité	3,2	
Gérer les ressources en eau et en optimiser la préservation	8,6	
Développer les usages durables de l'eau	20,4	
Traiter les eaux usées et les effluents	14,2	

Répartition stratégique du PPI 2022-2027 - million d'euros

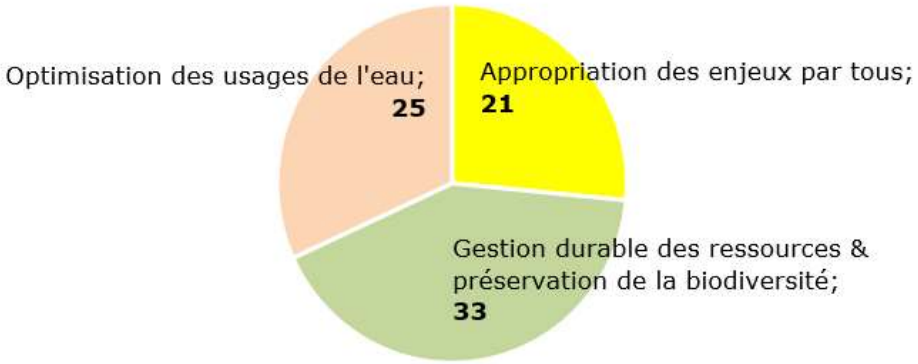

2.2 Un lancement réussi pour le programme pluriannuel d'intervention.

Au 31 mai 2023, **9,5 millions d'euros** d'aides financières sont engagés.

Objectifs	Enveloppes indicatives du PPI aides financières 2022-2027	Montant engagé	Taux de programmation	Montant disponible
Caractériser le fonctionnement des écosystèmes aquatiques et littoraux, et en préserver la biodiversité	3,2 M€	0,07 M€	2,2%	36,8 M€
Gérer les ressources en eau et en optimiser la préservation	8,6 M€	0,04 M€	0,5%	
Développer les usages durables de l'eau	20,4 M€	4,65 M€	22,8%	
Traiter les eaux usées et les effluents	14,2 M€	4,73 M€	33,5%	
Total	46,30 M€	9,49 M€	20,5%	

La contribution du programme d'intervention du Bassin dans le financement des actions et des travaux est d'environ 21 %.

Le Département de La Réunion accompagne financièrement les opérations d'amélioration des rendements des réseaux d'eau et de stockage d'eau pluviale. 0,5 million d'euros supplémentaires sont ainsi mobilisés sur 13 projets depuis le 1er janvier 2022.

Le taux moyen d'intervention représente environ **36 %** des dépenses éligibles et **21%** du coût global de projet.

Les 9,5 millions d'euros engagés ont permis la réalisation de 45 millions d'euros de travaux et d'études. **2,4 millions d'euros** sont mandatés pour le cycle 2022-2027.

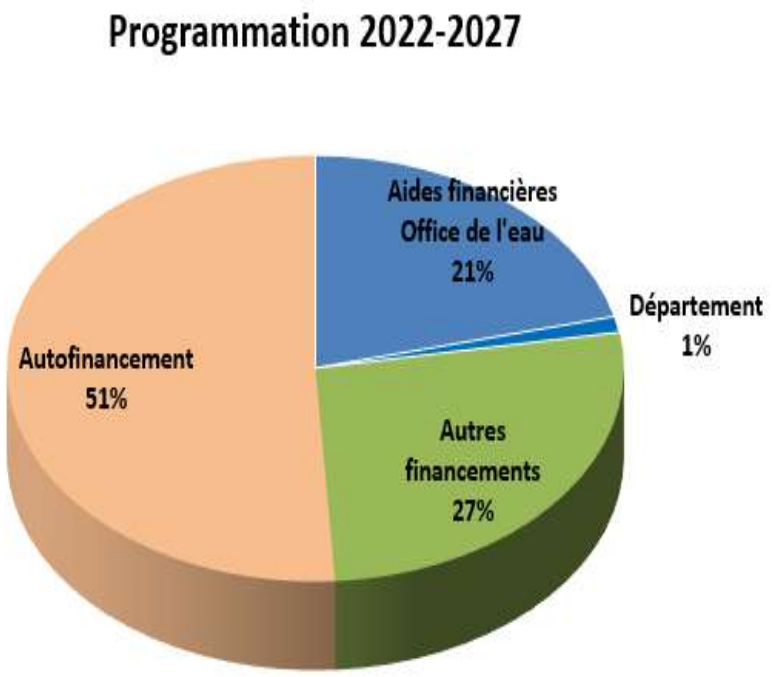

2.3 Les aides financières de l'Office soutiennent majoritairement le développement des services d'eau et d'assainissement.

Les autorités organisatrices des services publics d'eau et d'assainissement sont les premières bénéficiaires des aides financières de l'Office de l'eau tant en nombre de projet qu'en montant. Aussi, elles bénéficient à 99 % des aides de financements.

Territoire	Pétitionnaire	Engagement	Dépenses éligibles	Dépenses globales	Nombre de projet
REUNION	FDAAPPMA 974	70 000,00 €	327 602,00 €	200 000,00 €	1
CASUD	CASUD	3 056 165,25 €	9 536 686,62 €	6 618 345,00 €	3
CINOR	CINOR	2 397 068,14 €	19 239 098,06 €	8 438 200,00 €	14
CIREST	CIREST	968 689,02 €	3 682 443,80 €	3 138 448,50 €	5
CIVIS	CIVIS	578 997,04 €	2 584 270,99 €	1 194 660,09 €	6
	Commune des Avirons	42 311,40 €	192 174,52 €	192 174,52 €	1
TCO	TCO	400 500,00 €	1 805 248,05 €	1 335 000,00 €	1
	La Créole	1 980 332,92 €	7 610 490,70 €	4 894 920,23 €	10
TOTAL		**9 494 063,77 €**	**44 978 014,74 €**	**26 011 748,34 €**	**40**

Plus de 50 % des aides, soit **4,6 millions d'euros**, sont consacrés au service public d'eau afin de répondre aux enjeux de **sécurisation de l'alimentation en eau** avec **27 kilomètres de canalisation** d'eau améliorés.

Les aides financières ont permis au service public d'assainissement de **maîtriser les pollutions** avec **4,6 millions d'euros engagés** sur les 9,5 millions d'euros pour la réalisation de **21 kilomètres de canalisation d'eaux usées** améliorés.

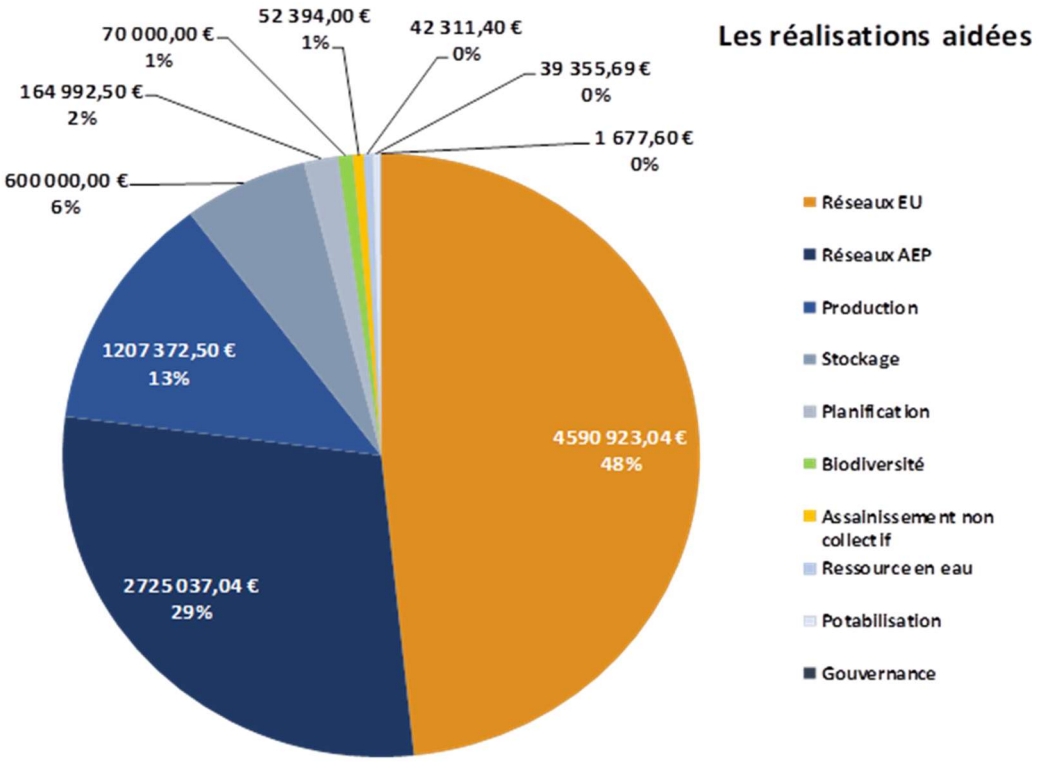

3. Clôturer les opérations des cycles antérieurs du programme d'intervention

L'exercice 2022 est marqué par la clôture des 15 opérations émargeant aux cycles 2006-2009 et 2010-2015 du programme pluriannuel d'intervention du bassin Réunion.

Depuis 2006, la contribution du PPI du Bassin porté par l'Office est évaluée à plus de **114 millions d'euros**, dont près de 93 millions d'euros sont mandatés.

Cycles	Engagé	Mandaté
2006-2009	13,55 M€	13,55 M€
2010-2015	40,66 M€	40,66 M€
2016-2021	50,67 M€	36,45 M€
2022-2027	9,45 M€	2,41 M€
TOTAL	**114,33 M€**	**93,07 M€**

36 millions d'euros, soit 71 % des 50,6 millions d'euros engagés pour le cycle 2016- 2021, ont été mandatés.

124 opérations sur les 228 qui ont bénéficié d'une aide financière sont soldées pour un montant total de 17,8 millions d'euros.

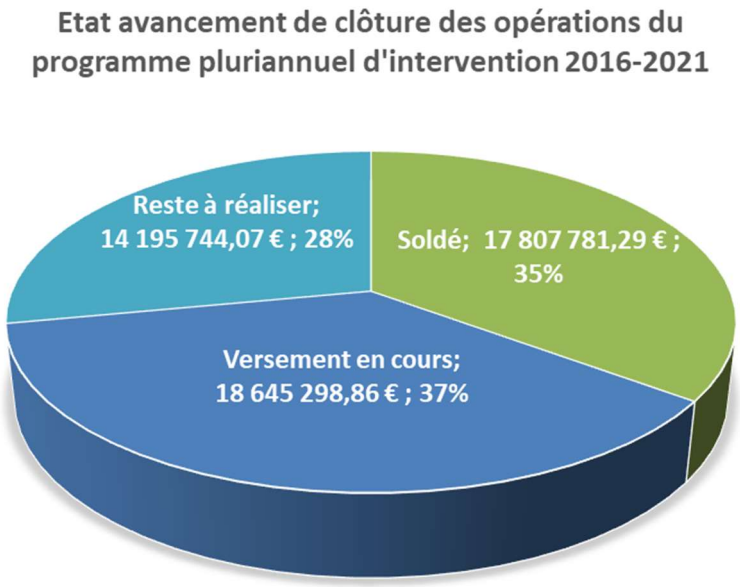

ANNEXE : LES ACTIONS DU PROGRAMME PLURIANNUEL DES AIDES FINANCIERES 2022-2027

Aides financières du PPI 2022-2027 (millions d'euros)	**46,3**
1. Caractériser le fonctionnement des écosystèmes aquatiques et littoraux, et en préserver la biodiversité 1.1 Planifier la préservation de la biodiversité 1.2 Compréhension des espèces et de leurs écosystèmes 1.3 Amélioration de la continuité écologique 1.4 Maintien et reconquête de la fonctionnalité des écosystèmes 1.5 Développer les services de gestion des milieux aquatiques	**3,2**
2. Gérer les ressources en eau et en optimiser la préservation 2.1 Planifier la préservation de la ressource en eau 2.2 Comprendre le fonctionnement des masses d'eau 2.3 Maîtrise de l'utilisation des substances polluant les masses d'eau 2.4 Optimisation des réserves d'eau 2.5 Mobilisation de nouvelle ressource en eau	**8,6**
3. Développer les usages durables de l'eau 3.1 Planifier l'amélioration de la satisfaction des usages de l'eau 3.2 Modernisation des services publics d'eau 3.3 Protection d'aire d'alimentation de captage 3.4 Production d'eau à usage domestique 3.5 Optimisation de la gestion quantitative et sécurisation qualitative de l'eau domestique 3.6 Traitement d'eau domestique 3.7 Gestion des stockages d'eau domestique 3.8 Réalisation de réseaux de distribution d'eau domestique	**20,4**
4.Traiter les eaux usées et les effluents 4.1 Planifier l'amélioration du traitement des eaux usées et la maîtrise des ruissellements pluviaux urbains 4.2 Modernisation des services publics d'assainissement 4.3 Réalisation de réseaux d'assainissement collectif 4.4 Epuration des eaux usées 4.5 Réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif	**14,2**